



**Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi, 20 janvier 2016 à 19h00, au Centre administratif, Commission scolaire Central Québec, 2046 chemin Saint-Louis, Québec (Québec) G1T 1P4.**

<b>Présent:</b>	Isabel Béland	Commissaire-parent
	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire (visioconférence)
	Sara Downs	Commissaire (visioconférence)
	Christian Falle	Commissaire-parent (visioconférence)
	Debbie Ford-Caron	Commissaire (visioconférence)
	Chantal Guay	Commissaire (visioconférence)
	Kevin Jack	Commissaire (visioconférence)
	Wyna Marois	Commissaire
	Stephen Nellis	Commissaire-parent (visioconférence)
	Esther Paradis	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Patsy Poulin	Commissaire-parent (visioconférence)
	Jean Robert	Vice-président (visioconférence)
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire (visioconférence)
	Aline Visser	Commissaire
<b>Absent:</b>	Jo Rosenhek	Commissaire
<b>Également Présents:</b>	Gina Farnell	Directrice des services éducatifs complémentaires
	François Garon	Technicien en informatique
	Sandra Wright Griffin	Secrétaire générale par intérim
	Yves Lorange	Directeur du service des ressources financières et matérielles
	Melanie Simard	Secrétaire de gestion

**16-01.01 Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19h05.

**16-01.02 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par W. Marois et RÉSOLU à l'unanimité ; d'adopter l'ordre, tel qu'il a été distribué.

**16-01.03 Période de questions réservée au public**

Aucun public n'était présent.

**16-01.04**      **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent.

**16-01.05**      **Correspondance des élèves**

Il n'y a eu aucune correspondance.

**16-01.06**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2015**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par S. Downs et RÉSOLU ; d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi, 16 décembre 2015 tel qu'il a été distribué.

Le commissaire K. Jack s'est abstenu de voter.

**16-01.07**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 janvier 2016**

Il est PROPOSÉ par E. Paradis, APPUYÉ par D. Ford-Caron et RÉSOLU ; d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires tenue le mercredi, 13 janvier 2016 tel qu'il a été distribué.

Le commissaire K. Jack s'est abstenu de voter.

**16-01.08**      **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des réunions précédentes.

**16-01.09**      **Rapport du Président**

Le président a fait parvenir un rapport aux commissaires qui fait état des items suivants :

- Rencontre des présidents et directeurs généraux - ACSAQ - 18 décembre 2015
- Rencontre pour l'élaboration de l'ordre du jour - 7 janvier 2016
- Rencontre ACSAQ CCRT - 13 janvier 2016
- Séance extraordinaire - 13 janvier 2016
- Entrevue et baladodiffusion sur « La vie à Québec » - 13 janvier 2016
- Les Fidéides 2016

**16-01.10**      **Rapport du Directeur général**

Le Directeur général a fait part au conseil des points suivants :

- a) Développement sur le plan stratégique
- b) Tournoi de basketball de la CSCQ
- c) Mise à jour sur les négociations et les moyens de pression

**16-01.10**      **Rapport du Directeur général (continué)**

- d) Comité de relations de travaux
  - i) Employés cadre - Directeurs, coordinateurs et gestionnaires
  - ii) Direction d'école ou de centre
  - iii) Enseignants
  - iv) Professionnels
  - v) Personnel de soutien

**16-01.11**      **Affaires nouvelles**

- a) Calendrier scolaire 2016-2017 (Région de Québec – secteur jeunes) (adoption)

ATTENDU QUE l'article 238 de la Loi sur l'instruction publique stipule que chaque commission scolaire doit établir le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique ;

ATTENDU QU'EN vertu de la convention collective des enseignants, le comité formé pour examiner le calendrier scolaire doit être consulté ;

ATTENDU QUE les membres du comité ont tenu une rencontre, qu'ils ont été consultés et qu'ils recommandent l'adoption du calendrier proposé pour l'année scolaire 2016-2017 ;

Il est PROPOSÉ par S. Downs, APPUYÉ par K. Jack et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec adopte le calendrier scolaire (région de Québec - secteur jeunes) pour l'année scolaire 2016-2017, tel qu'il apparaît à **l'annexe 1** du présent procès-verbal.

- b) Emprunts à long terme

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), [nom de l'emprunteur] (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 421 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce

b) Emprunts à long terme (continué)

régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts ;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le « Ministre ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 11 décembre 2015 ;

Sur la PROPOSITION d'A. Visser, APPUYÉE par S. Downs, il est RÉSOLU à l'unanimité :

1. QU'un régime d'emprunts, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 septembre 2016, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 421 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné que pour financer les dépenses d'investissements et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

b) Emprunts à long terme (continué)

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001 concernant les critères de fixation des taux d'intérêt qui peuvent être exigés sur ces emprunts ainsi que la nature des coûts imputables dans le calcul de ces taux ou dans le calcul du remboursement des emprunts, modifié par le décret numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013, adopté en vertu de l'article 24 de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M 24.01), tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le Directeur général  
ou la Directrice générale adjointe  
ou le Président  
ou le Vice-Président

b) Emprunts à long terme (continué)

de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet; à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes; à recevoir le produit net des emprunts et à en donner bonne et valable quittance; à livrer le billet; à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes; à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

c) Entente sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches

ATTENDU QUE la précédente Entente spécifique sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques en Chaudière-Appalaches, qui devait se terminer au 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches qui fermera ses portes au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE les partenaires signataires de l'Entente spécifique qui ont réaffirmé leur volonté d'agir collectivement pour la persévérance scolaire et la valorisation des carrières scientifiques et technologiques;

ATTENDU QUE que les partenaires doivent se munir d'une autre entente entre le 1er avril 2016 et le 30 juin 2017, soit après la fermeture de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches.

Il est PROPOSÉ par A. Visser, APPUYÉ par H. Clibbon et RÉSOLU à l'unanimité que la Commission scolaire Central Québec autorise le président et le directeur général à signer, en son nom, l'entente sur la persévérance scolaire et les carrières scientifiques et technologiques dans la région de Chaudières-Appalaches; et

QUE la Commission scolaire Central Québec autorise le financement requis en lien avec l'entente précédente, soit un montant de 625 \$, conformément aux modalités précisées à l'article 4.6 - Engagements des commissions scolaires, de cette entente.

16-01.12

**Rapport des comités**

a) Comité exécutif

Aucune rencontre n'a eu lieu.

b) Comité des parents

Aucune rencontre n'a eu lieu. Une rencontre est prévue pour le 3 février 2016.

c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Une rencontre a eu lieu le 30 novembre 2015. P. Poulin a fait un rapport.

d) Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a eu lieu.

e) Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu.

f) Comité d'évaluation du Directeur général

Aucune rencontre n'a eu lieu.

g) Comité d'éthique et gouvernance

Aucune rencontre n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a eu lieu.

i) Comité ad hoc pour les écoles Riverside

Aucune rencontre n'a eu lieu.

16-01.13

**Association des commissions scolaires Anglophones du Québec**

a) Rapport du conseil d'administration

S. Burke a présenté un rapport détaillé sur la dernière rencontre du conseil d'administration. Une autre rencontre est prévue pour le 5 février 2016.

b) Rapport des comités

Aucun rapport n'a été présenté.

**16-01.14**      **Prochaine séance**

La prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires aura lieu le mercredi, 17 février 2016.

**16-01.15**      **Période de questions**

a) Public

Aucun public n'était présent.

b) Commissaires

J.-A. Toulouse a demandé si la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) avait une politique pour contrer toute forme de harcèlement. G. Farnell a fait part au Conseil de l'existence de cette politique.

**16-01.16**      **Session à huis clos session**

Aucune session à huis clos n'a eu lieu.

**16-01.17**      **Ajournement**

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par W. Marois de lever la séance à 19 h 52.

---

Sandra Wright Griffin  
Secrétaire générale par intérim

---

Stephen Burke  
Président

Adopté le 17 février 2016.





Adopted on January 20, 2016

2016-2017 SCHOOL CALENDAR

Everest, Holland, St. Vincent, Ste-Foy and Valcartier Elementary Schools  
 Quebec High School and St. Patrick's High School

AUGUST 2016							SEPTEMBER 2016							OCTOBER 2016						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3							1
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29
5 ped days 1 school day							21 school days							30 31 1 ped day 19 school days						
NOVEMBER 2016							DECEMBER 2016							JANUARY 2017						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
		1	2	3	4	5					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30				25	26	27	28	29	30	31	29	30	31				
3 ped days 19 school days							16 school days							2 ped days 15 school days						
FEBRUARY 2017							MARCH 2017							APRIL 2017						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
			1	2	3	4				1	2	3	4							1
5	6	7	8	9	10	11	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
12	13	14	15	16	17	18	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
19	20	21	22	23	24	25	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
26	27	28					26	27	28	29	30	31		23	24	25	26	27	28	29
2 ped days 18 school days							1 ped day 17 school days							30 1 ped day 17 school days						
MAY 2017							JUNE 2017							KEY						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S		Holidays for students/teachers	17				
	1	2	3	4	5	6					1	2	3		Pedagogical Days	15				
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10		Board organized ped days	2				
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17		Snowstorm/emergency closures	3				
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24		March break	5				
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30			First day of school: August 31, 2016					
1 ped day 21 school days							4 ped days 16 school days								Last day of school: June 22, 2017					
1 <sup>st</sup> snow day to be used on January 27, 2017							2 <sup>nd</sup> snow day to be used on April 28, 2017							Number of student days: 180						
3 <sup>rd</sup> snow day to be used on May 19, 2017														Number of teacher days: 200						

PAGE ANNULÉE